



**CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR
LA POMME DE TERRE DU QUÉBEC**

**Appel d'expression d'intérêt
20 février 2025**

*Acquisition des droits de production et de
commercialisation des variétés avancées du
programme d'amélioration génétique du CRPTQ*



Table des matières

Introduction :.....	2
Étapes du processus de l'AEI :	2
Origine des données des variétés avancées :.....	3
Appel d'expression d'intérêt prioritaire :.....	5
1. Les variétés avancées :	5
2. Présentation détaillée des variétés avancées :.....	5
2.1. Les variétés rouges	6
2.2. Les variétés à chair jaune de spécialité (niche)	15
Appel d'expression d'intérêt secondaire :.....	20
1. Les variétés avancées :	20
2. Présentation détaillée des variétés avancées :.....	20
2.1. Les variétés rondes blanches	21
2.2. Les variétés rouges	25
2.3. Les variétés à chair jaune et de spécialité	29
Appel d'expression d'intérêt final :	33
1. Les variétés avancées.....	33
2. Présentation détaillée des variétés avancées :.....	34
2.1. Les variétés rouges à chair blanche.....	34
2.2. Les variétés rouges à chair jaune	37
2.3. Les variétés hâtives (82 jours).....	39
2.4. Les variétés de spécialité (niche)	40
Annexe 1 : Modalités de l'appel d'expression d'intérêt du CRPTQ	42

Introduction :

Le CRPTQ détient un rôle fédérateur au sein de la filière de la pomme de terre du Québec. Il doit gérer les attributions des droits de production et commercialisation des variétés avancées, développée par le programme d'amélioration génétique du CRPTQ, et ce, avec différentes entreprises du Québec afin de maximiser la commercialisation de ses variétés. Par le présent document, le CRPTQ procède à un appel d'expression d'intérêt (AEI) auprès des entreprises de semences du Québec intéressées d'acquérir les droits de production et de commercialisation de ses variétés avancées. Le CRPTQ a l'obligation de réaliser tous ses AEI de façon publique et élargie. C'est ainsi que le conseil d'administration et la direction du CRPTQ a mis en place de nouvelles modalités (Annexe 1) pour faciliter l'accès de variétés du CRPTQ par des producteurs de semences de plus petite envergure et à des coûts plus accessibles. Le processus d'AEI inclura des niveaux de priorités selon les conditions établies dans l'Annexe 1.

Étapes du processus de l'AEI :

Le processus de l'AEI se subdivise en plusieurs étapes et suit des modalités approuvées par le conseil d'administration du CRPTQ (Annexe 1) :

- 1) Affichage du document complet regroupant les résultats des performances de chaque variété en comparaison avec ses témoins respectifs dans différents environnements.
- 2) Analyse des demandes afin de vérifier l'intérêt des semenciers pour les variétés proposées.
- 3) Si une variété est retenue par une seule entreprise, la variété lui sera accordée sous certaines conditions :
 - i. La signature d'une entente de cinq ans.
 - ii. Le paiement d'une redevance annuelle de 10 % du quintal vendu.
 - iii. Le paiement d'un montant forfaitaire non remboursable.
- 4) Si plus d'une entreprise sélectionne la même variété, un appel d'offre, incluant des termes et des conditions spécifiques avec un plan d'affaires complet (de production et de commercialisation), sera lancé auprès de ces entreprises.

Le montant défrayé par les entreprises de semences permettra au CRPTQ de procéder aux demandes d'obtention végétale et d'enregistrement de la variété. Additionnellement, il permettra d'améliorer les connaissances (résistance aux maladies, régie de production) de la variété, et ce, en collaboration avec l'entreprise détentrices des droits de production.

Tel qu'indiqué dans l'Annexe 1, il peut exister plusieurs niveaux d'AEI. Trois niveaux de priorité sont partagés dans le présent AEI : (1) un AEI prioritaire qui concerne des variétés nouvellement développées, n'ayant pas été présentées auparavant (2) un AEI secondaire qui concerne des variétés avancées présentées lors du dernier AEI (2024) et (3) un AEI final qui concerne des variétés avancées présentées lors du premier AEI (2020).

Les entreprises intéressées peuvent adresser leur formulaire d'expression d'intérêt (transmission électronique) d'ici le 20 mars 2025 à : michael.cosgrove@crptq.ca

Origine des données des variétés avancées :

Les essais d'évaluation des variétés avancées ont été mis en place dans quatre régions de production au Québec : L'Assomption, Lavaltrie, Lanoraie et Sainte-Croix (Figure 1). Au total, 18 environnements (année x site) différents ont été employés dans le cadre de ces essais, avec en moyenne sept environnements pour l'évaluation de chaque variété avancée (AEI-1 et AEI-2). Tel qu'indiqué dans le Tableau 1, certains de ces environnements étaient menés sans irrigation afin d'évaluer le potentiel des variétés pour leur tolérance au stress hydrique. Dépendamment des variétés avancées, certains essais étaient menés par Progest (dans le cadre d'un projet de recherche panaqué financé par le Conseil canadien de l'horticulture : CCH) et d'autres par le Carrefour Industriel et Expérimental de Lanaudière (CIEL).

Les essais étaient menés selon des dispositifs expérimentaux répétés et randomisés (en blocs aléatoires complets) avec 2 à 3 répétitions. Les parcelles expérimentales étaient des rangs de 15 plants espacés de 0.3 m, chaque rang était espacé de 1 m du prochain. Dépendamment du marché considéré, des témoins commerciaux étaient disposés aléatoirement parmi les variétés en évaluation :

- Rondes blanches : Envol, Superior, Andover, Snowden, Mystere
- Chair jaune : Vivaldi, Keuka Gold, Adora
- Rouge : Chieftain, Viking, Norland, DR Chieftain
- Primeur : Norland, Superior

Tout au long du cycle de croissance et après la récolte, une myriade de caractères sont considérés : date d'émergence, de floraison et de sénescence, les paramètres du rendement, la résistance aux maladies, les défauts internes et externes et la qualité du tubercule. Ces données sont analysées statistiquement afin d'extraire la performance la plus juste de chaque variété avancée et voir comment elles se classent en comparaison aux variétés commerciales (témoins).



Figure 1 : Carte montrant les quatre sites employés dans le cadre des essais d'évaluations des variétés avancées du CRPTQ (2019-2023)

Tableau 1 : Présentation des 18 environnements utilisés dans le cadre des essais d'évaluations des variétés avancées du CRPTQ (pour l'AEI-1 et l'AEI-2)

	Site	Année	Environnement*	Irrigation	Responsable**	Évaluation
1	Lavaltrie	2020	LAVA2020	OUI	CIEL	AEI-2
2	Lanoraie	2021	LANO2021	OUI	CIEL	AEI-2
3	L'Assomption	2021	ASSO2021	NON	CIEL	AEI-2
4	Lavaltrie	2021	LAVA2021	NON	CIEL	AEI-1/AEI-2
5	Lanoraie	2022	LANO2022	OUI	CIEL	AEI-1/AEI-2
6	Lanoraie	2022	LANOa2022	NON	CIEL	AEI-1/AEI-2
7	Lanoraie	2022	LANOb2022	NON	CIEL	AEI-1/AEI-2
8	Lanoraie	2023	LANO2023	OUI	CIEL	AEI-1
9	Lanoraie	2023	LANOa2023	NON	CIEL	AEI-1
10	Lanoraie	2023	LANOb2023	NON	CIEL	AEI-1
11	L'Assomption	2019	ASSO2019	OUI	Progest	AEI-1/AEI-2
12	Sainte-Croix	2019	STCR2019	NON	Progest	AEI-1/AEI-2
13	L'Assomption	2020	ASSO2020	OUI	Progest	AEI-1/AEI-2
14	Sainte-Croix	2020	STCR2020	NON	Progest	AEI-1/AEI-2
15	Lanoraie	2021	LANOR2021	NON	Progest	AEI-1/AEI-2
16	Sainte-Croix	2021	STCR2021	NON	Progest	AEI-1/AEI-2
17	L'Assomption	2022	ASSO2022	NON	Progest	AEI-1/AEI-2
18	Sainte-Croix	2022	STCR2022	NON	Progest	AEI-1/AEI-2

* Condition unique caractérisée par l'année x le site

** L'organisme qui était responsable de la mise en place des essais et de la prise des données poste-récolte.

Appel d'expression d'intérêt prioritaire :

1. Les variétés avancées :

Dans le cadre de cet appel d'expression d'intérêt, cinq variétés avancées sont présentées couvrant deux catégories : variétés rouges, et de spécialité (niche) à chair jaune. Le Tableau 2 présente les cinq variétés ainsi que leurs caractéristiques en lien avec les résistances aux maladies. Pour le nématode à kystes dorés et le virus Y (PVY), les résistances sont déduites de la présence de marqueurs moléculaires (identification au laboratoire), il s'agit du **Ry** (**Ryadg** ou **Rystol**) pour le PVY et le marqueur **H1** pour le nématode. Les résultats de la résistance à la gale commune découlent de bio-essais réalisés avec une inoculation artificielle au champ avec l'agent pathogène.

La grande majorité des variétés présentées (CRPTQ15003.11) est en processus d'épuration au laboratoire par la thérapie *in vitro* sont en processus de certification par l'IRDA (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement) et l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments).

Tableau 2 : Variétés avancées selon le marché cible et leur résistance aux maladies

Variété avancée	Marché	Catégorie	Marqueurs moléculaires		Bio-essai
			Nématode à kystes dorés	PVY	
1 CRPTQ14187.08				Ry	-
2 CRPTQ14337.16	Rouge	Chair blanche	H1		Gale superficielle (incidence 30 %)
3 CRPTQ12058.48				Ry	-
4 CRPTQ15003.11		Rose Chair jaune	H1		Gale superficielle (incidence 20 %)
5 CRPTQ14038.01	Spécialité	Panachée Chair jaune	H1		Gale superficielle (incidence 25 %)

2. Présentation détaillée des variétés avancées :

Pour chaque variété avancée, l'aspect général (photo) ainsi que les caractéristiques clés sont présentés. Pour chaque catégorie, les performances combinées à travers sept à huit environnements d'évaluation sont présentées sous forme de tableau. Les variétés avancées sont classées en fonction de leur performance en comparaison avec les témoins commerciaux (cités plus haut). Suivant un modèle statistique basé sur le dispositif expérimental au champ, des comparaisons statistiques sont réalisées. Les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques. Additionnellement, afin de détailler le comportement des variétés avancées par rapport aux

témoins commerciaux, leurs performances dans des conditions uniformes : irriguées et non irriguées, pour les principaux caractères, sont également illustrés. Les données complètes de chaque environnement peuvent être partagées à la demande.

2.1. Les variétés rouges

Trois variétés avancées se sont démarquées en comparaison avec les témoins commerciaux (performances semblables ou supérieures) : CRPTQ14187.08, CRPTQ14337.16 et CRPTQ12058.48 (Tableau 3 - 4 et Figure 2 - 3).

CRPTQ14187.08

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, la qualité des tubercules (apparence, défauts internes et externes). Elle possède également le marqueur de résistance au PVY.



CRPTQ14337.16

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, son calibre supérieur à 58 mm, la qualité des tubercules (apparence, défauts internes et externes). Elle possède également le marqueur de résistance au nématode à kystes dorés.



Tableau 3 : Les performances de deux variétés rouges en comparaison avec les témoins commerciaux. Les valeurs sont combinées à travers sept environnements d'essai (CIEL), les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques.

Caractère	Variété/Témoin	Valeurs combinées	Classement statistique
Rendement vendable (t/ha)	CRPTQ14337.16	44,20	a
	CRPTQ14187.08	38,60	ab
	Chieftain B (T)	34,89	ab
	Chieftain (T)	32,48	ab
	Norland (T)	29,52	b
Rendement calibre Canada et plus (≥ 58 mm) (t/ha)	CRPTQ14337.16	26,14	a
	Chieftain B (T)	25,71	ab
	Chieftain (T)	23,94	ab
	Norland (T)	16,83	bc
Pourcentage rendement vendable	CRPTQ14187.08	11,19	c
	Chieftain (T)	98,64	a
	Chieftain B (T)	96,82	a
	Norland (T)	96,79	a
	CRPTQ14187.08	95,09	a
Pourcentage rendement calibre Canada et plus	CRPTQ14337.16	94,98	a
	Chieftain B (T)	71,81	a
	Chieftain (T)	70,40	a
	CRPTQ14337.16	52,60	b
	Norland (T)	47,01	b
Apparence (3-7)	CRPTQ14187.08	26,53	c
	Chieftain (T)	5,89	a
	CRPTQ14337.16	5,69	a
	CRPTQ14187.08	5,60	a
	Norland (T)	5,14	b
Uniformité (1-5)	Chieftain B (T)	5,08	b
	Chieftain (T)	3,67	a
	CRPTQ14337.16	3,24	ab
	Chieftain B (T)	3,13	ab
	Norland (T)	3,00	b
Pourcentage cœur creux	CRPTQ14187.08	3,00	b
Pourcentage cœur creux	Norland (T)	14,76	a

	Chieftain B (T)	0,83	b
	CRPTQ14187.08	0,48	b
	Chieftain (T)	0,00	b
	CRPTQ14337.16	0,00	b
	Norland (T)	1,43	a
	Chieftain (T)	1,11	a
Pourcentage cœur brun	Chieftain B (T)	0,83	a
	CRPTQ14337.16	0,48	a
	CRPTQ14187.08	0,00	a
	Norland (T)	14,29	a
	Chieftain B (T)	12,50	ab
Pourcentage accident vasculaire	CRPTQ14337.16	10,00	ab
	CRPTQ14187.08	6,19	ab
	Chieftain (T)	1,11	b
	Chieftain B (T)	1,06	a
Indice Gale commune (0-15)	CRPTQ14187.08	0,64	ab
	CRPTQ14337.16	0,62	ab
	Norland (T)	0,38	b
	Chieftain (T)	0,00	b
	CRPTQ14187.08	0,52	a
	Norland (T)	0,30	ab
Indice Rhizoctonie (0-15)	Chieftain (T)	0,13	ab
	CRPTQ14337.16	0,12	b
	Chieftain B (T)	0,03	b
	CRPTQ14337.16	1,073	a
	CRPTQ14187.08	1,068	b
Densité	Chieftain (T)	1,068	bc
	Chieftain B (T)	1,064	c
	Norland (T)	1,059	d

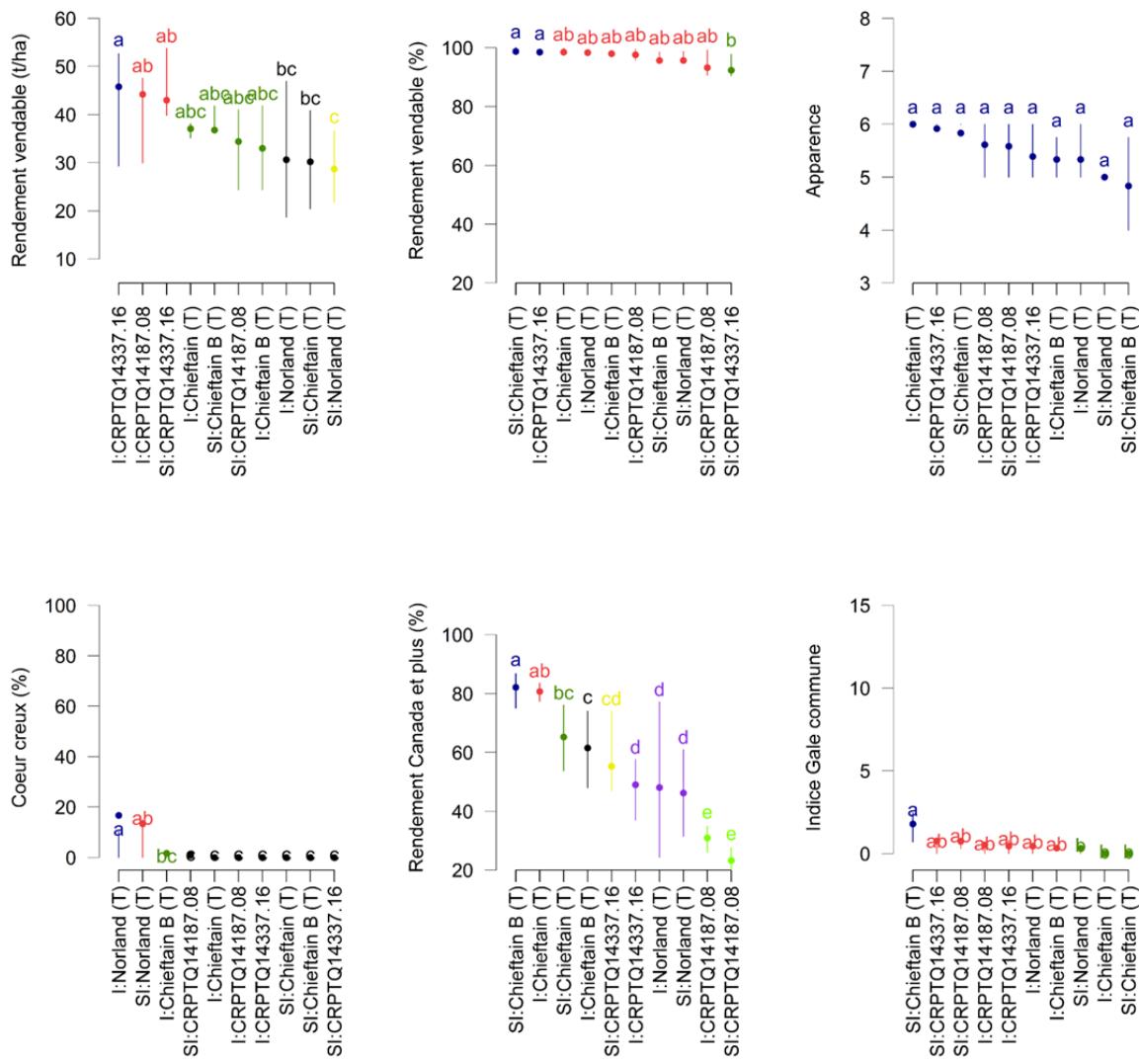


Figure 2 : Performances des variétés rouges en comparaison avec les témoins commerciaux dans des conditions irriguées et non irriguées (I indique les essais en conditions irriguées et SI en conditions non irriguées). Les variétés qui ont les mêmes lettres sont statistiquement identiques. La barre verticale est une mesure de la variabilité des performances au sein des environnements

CRPTQ12058.48

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, son calibre supérieur à 58 mm, la qualité des tubercules (apparence, uniformité, défauts internes et externes) et sa tolérance au stress hydrique. Elle possède également le marqueur de résistance au PVY.



Tableau 4 : Les performances de la variété CRPTQ12058.48 en comparaison avec les témoins commerciaux. Les valeurs sont combinées à travers huit environnements d'essai (Progest), les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques.

Caractère	Variété/Témoin	Valeurs combinées	Classement statistique
Rendement vendable (t/ha)	Chieftain (T)	39,87	a
	CRPTQ12058.48	34,09	ab
	Norland (T)	33,03	ab
	DR Chieftain (T)	30,81	ab
	Viking (T)	29,19	b
Rendement calibre Canada et plus (≥ 58 mm) (t/ha)	Chieftain (T)	30,54	a
	Viking (T)	25,61	ab
	Norland (T)	25,28	ab
	CRPTQ12058.48	23,82	ab
	DR Chieftain (T)	21,07	b
Pourcentage rendement vendable	CRPTQ12058.48	99,38	a
	DR Chieftain (T)	96,77	a
	Chieftain (T)	95,58	a
	Norland (T)	88,79	b
	Viking (T)	77,81	c
Pourcentage rendement calibre Canada et plus	Viking (T)	78,59	a
	Chieftain (T)	69,25	ab
	Norland (T)	66,70	ab
	CRPTQ12058.48	63,97	b
	DR Chieftain (T)	55,82	b
Apparence (3-7)	DR Chieftain (T)	6,75	a
	CRPTQ12058.48	6,60	a
	Chieftain (T)	6,42	a
	Norland (T)	5,58	b
	Viking (T)	4,73	c
Uniformité (1-5)	DR Chieftain (T)	4,02	a
	CRPTQ12058.48	3,58	b
	Chieftain (T)	3,28	b
	Norland (T)	2,88	c
	Viking (T)	2,50	d
Pourcentage cœur creux	Viking (T)	0,42	a

	Chieftain (T)	0,00	a
	DR Chieftain (T)	0,00	a
	Norland (T)	0,00	a
	CRPTQ12058.48	0,00	a
Pourcentage cœur brun	Viking (T)	0,00	a
	Chieftain (T)	0,00	a
	DR Chieftain (T)	0,00	a
	Norland (T)	0,00	a
	CRPTQ12058.48	0,00	a
Pourcentage accident vasculaire	DR Chieftain (T)	5,56	a
	Chieftain (T)	3,33	a
	Norland (T)	3,33	a
	Viking (T)	2,08	a
	CRPTQ12058.48	1,67	a
Indice Gale commune (0-15)	Viking (T)	1,33	a
	CRPTQ12058.48	0,53	b
	Chieftain (T)	0,52	b
	Norland (T)	0,38	b
	DR Chieftain (T)	0,14	b
Indice Rhizoctonie (0-15)	Viking (T)	0,00	a
	Chieftain (T)	0,00	a
	DR Chieftain (T)	0,00	a
	Norland (T)	0,00	a
	CRPTQ12058.48	0,00	a
Densité	CRPTQ12058.48	1,085	a
	DR Chieftain (T)	1,069	b
	Viking (T)	1,069	b
	Chieftain (T)	1,067	b
	Norland (T)	1,063	b

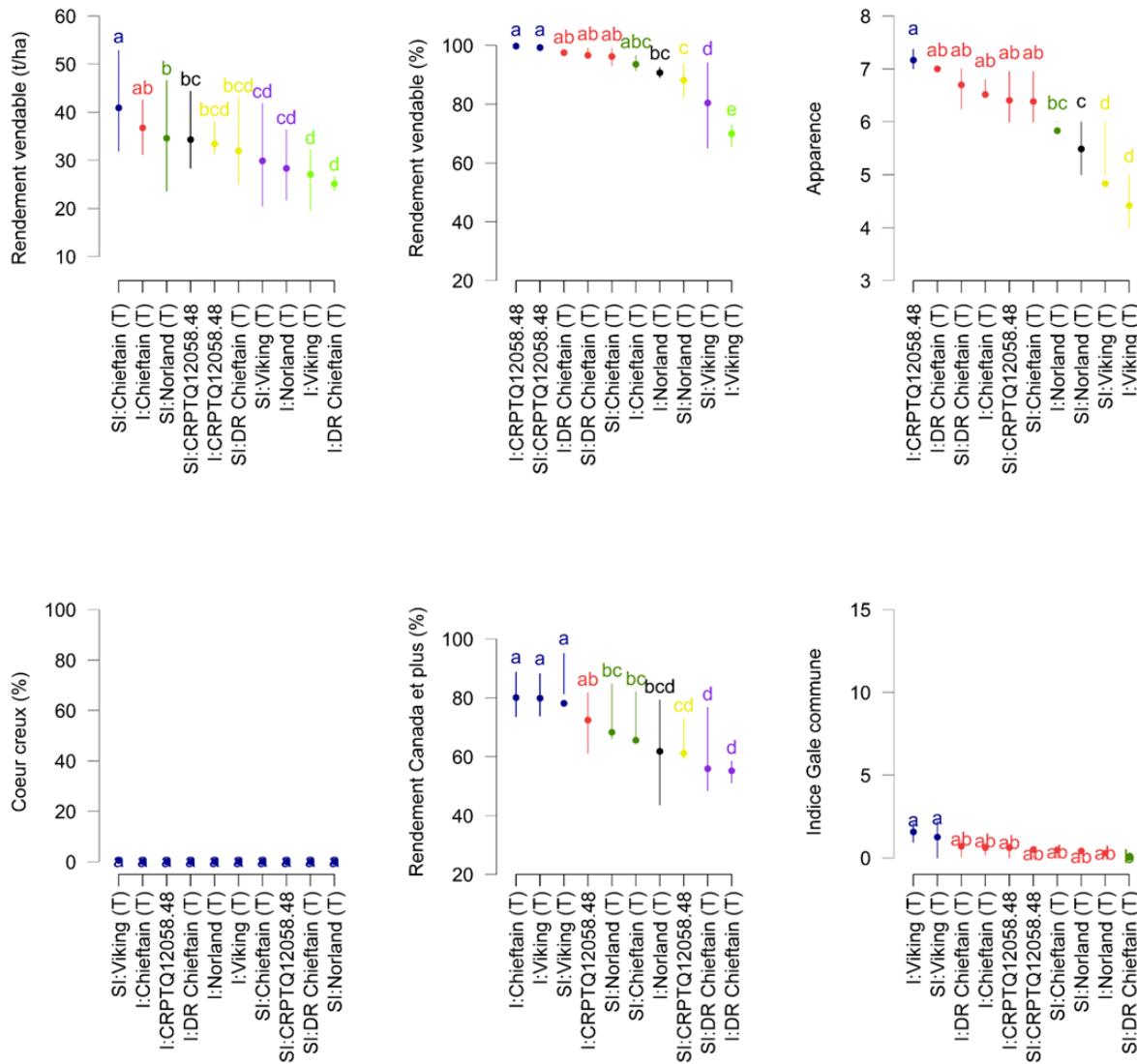


Figure 3 : Performances de la variété CRPTQ12058.48 en comparaison avec les témoins commerciaux dans des conditions irriguées et non irriguées (I indique les essais en conditions irriguées et SI en conditions non irriguées). Les variétés qui ont les mêmes lettres sont statistiquement identiques. La barre verticale est une mesure de la variabilité des performances au sein des environnements

2.2. Les variétés à chair jaune de spécialité (niche)

Deux variétés avancées se sont démarquées en comparaison avec les témoins commerciaux (performances semblables ou supérieures) : CRPTQ15003.11 et CRPTQ14038.01 (Tableau 5 et Figure 4).

CRPTQ15003.11

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, la qualité des tubercules (apparence, uniformité, défauts internes et externes). Elle possède également le marqueur de résistance au nématode à kystes dorés.



CRPTQ14038.01

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, son calibre supérieur à 58 mm, la qualité des tubercules (apparence et défauts externes) et sa tolérance au stress hydrique. Elle possède également le marqueur de résistance au nématode à kystes dorés.



Tableau 5 : Les performances des variétés de spécialité en comparaison avec les témoins commerciaux. Les valeurs sont combinées à travers sept environnements d'essai (CIEL), les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques.

Caractère	Variété/Témoin	Valeurs combinées	Classement statistique
Rendement vendable (t/ha)	CRPTQ14038.01	36,39	a
	CRPTQ15003.11	29,99	a
	Norland (T)	29,52	a
	Straight Banana (T)	17,59	b
Rendement calibre Canada et plus (≥ 58 mm) (t/ha)	Norland (T)	16,83	a
	CRPTQ14038.01	16,71	a
	CRPTQ15003.11	8,35	b
	Straight Banana (T)	0,17	c
Pourcentage rendement vendable	Straight Banana (T)	98,63	a
	Norland (T)	96,79	ab
	CRPTQ15003.11	96,65	ab
	CRPTQ14038.01	93,53	b
Pourcentage rendement calibre Canada et plus	Norland (T)	47,01	a
	CRPTQ14038.01	42,13	a
	CRPTQ15003.11	24,80	b
	Straight Banana (T)	0,99	c
Apparence (3-7)	CRPTQ15003.11	6,40	a
	CRPTQ14038.01	6,02	b
	Straight Banana (T)	5,15	c
	Norland (T)	5,14	c
Uniformité (1-5)	CRPTQ15003.11	3,57	a
	Norland (T)	3,00	b
	CRPTQ14038.01	2,93	b
	Straight Banana (T)	2,75	b
Pourcentage cœur creux	Norland (T)	14,76	a
	CRPTQ14038.01	8,10	ab
	CRPTQ15003.11	0,48	b
	Straight Banana (T)	0,00	b

Pourcentage cœur brun	CRPTQ14038.01	2,38	a
	Norland (T)	1,43	a
	Straight Banana (T)	1,00	a
	CRPTQ15003.11	0,48	a
Pourcentage accident vasculaire	Straight Banana (T)	34,07	a
	CRPTQ15003.11	18,61	ab
	CRPTQ14038.01	18,10	ab
	Norland (T)	14,29	b
Indice Gale commune (0-15)	Straight Banana (T)	1,59	a
	CRPTQ15003.11	1,27	a
	CRPTQ14038.01	0,69	a
	Norland (T)	0,38	a
Indice Rhizoctonie (0-15)	CRPTQ15003.11	0,63	a
	Norland (T)	0,30	ab
	Straight Banana (T)	0,13	ab
	CRPTQ14038.01	0,01	b
Densité	CRPTQ14038.01	1,074	a
	Straight Banana (T)	1,074	a
	CRPTQ15003.11	1,071	a
	Norland (T)	1,059	b

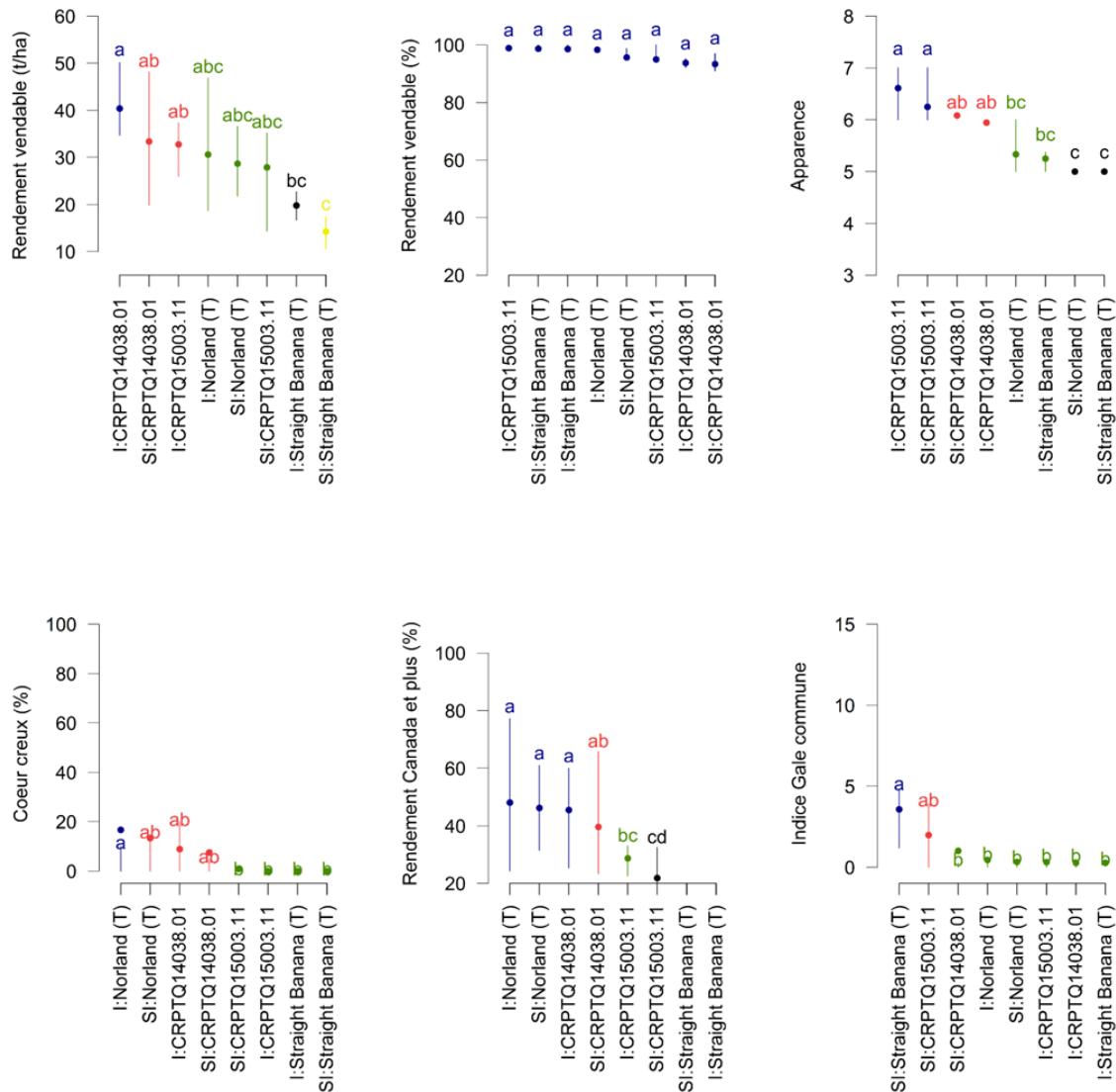


Figure 4 : Performances des variétés de spécialité en comparaison avec les témoins commerciaux dans des conditions irriguées et non irriguées (I indique les essais en conditions irriguées et SI en conditions non irriguées). Les variétés qui ont les mêmes lettres sont statistiquement identiques. La barre verticale est une mesure de la variabilité des performances au sein des environnements

Appel d'expression d'intérêt secondaire :

1. Les variétés avancées :

Dans le cadre de cet appel d'expression d'intérêt, six variétés avancées sont présentées couvrant quatre catégories : variétés ronde blanche, rouges, à chair jaune et de spécialité (niche). Le Tableau 6 présente les six variétés ainsi que leurs caractéristiques en lien avec les résistances aux maladies. Pour le nématode à kyste doré et le PVY, les résistances sont déduites de la présence de marqueurs moléculaires (identification au laboratoire), il s'agit du **Ry** (**Ryadg** ou **Rystol**) pour le virus Y et le marqueur **H1** pour le nématode. Les résultats de la résistance à la gale commune découlent de bio-essais réalisés avec une inoculation artificielle au champ avec l'agent pathogène.

Toutes les variétés présentées ont été assainies dans nos laboratoires (thérapie *in vitro*), validées et certifiées par l'IRDA et l'ACIA.

Tableau 6 : Variétés avancées selon le marché cible et leur résistance aux maladies

<i>Variété avancée</i>	<i>Marché</i>	<i>Marqueurs moléculaires</i>		<i>Bio-essai</i>
		<i>Nématode à kystes dorés</i>	<i>PVY</i>	<i>Gale commune</i>
1 CRPTQ12056.16	Ronde blanche	H1	Ry	Tolérante
2 CRPTQ12058.23		H1	Ry	
3 CRPTQ12058.36	Rouge	H1	Ry	
4 CRPTQ12058.45			Ry	
5 CRPTQ14172.17	Chair jaune		Ry	
6 CRPTQ14011.05	Spécialité			
	Panachée Chair jaune		Ry	

2. Présentation détaillée des variétés avancées :

Pour chaque variété avancée, l'aspect général (photo) ainsi que les caractéristiques clés sont présentés. Pour chaque catégorie, les performances combinées à travers les environnements d'essai sont présentées sous forme de tableau. Les variétés avancées sont classées en fonction de leur performance en comparaison avec les témoins commerciaux (cités plus haut). Suivant un modèle statistique basé sur le dispositif expérimental au champ, des comparaisons statistiques sont réalisées. Les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques. Les performances détaillées (dans les conditions irriguées et non irriguées) ont été présentées dans l'appel d'expression d'intérêt de 2024 (<https://crptq.ca/recherche-varietale/nouvelles-varietes-de-pommes-de-terre/>). Les données complètes de chaque environnement peuvent être partagées à la demande.

2.1. Les variétés rondes blanches

Deux variétés avancées se sont démarquées en comparaison avec les témoins commerciaux (performances semblables ou supérieures) : CRPTQ12056.16 et CRPTQ12058.23 (Tableau 7).

CRPTQ12056.16

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, son calibre supérieur à 58 mm, sa densité très élevée et sa tolérance au stress hydrique. Elle possède également des marqueurs de résistance au PVY et au nématode à kystes dorés et une bonne tolérance à la gale commune.



CRPTQ12058.23

Cette variété a été retenue pour son rendement élevé, sa densité élevée, son apparence, l'uniformité de ses tubercules et le taux faible de rejets et de défauts internes. Elle possède également des marqueurs de résistance au virus PVY et au nématode à kystes dorés.



Tableau 7 : Les performances des variétés rondes blanches en comparaison avec les témoins commerciaux. Les valeurs sont combinées à travers huit environnements d'essai (Progest), les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques.

Caractère	Variété/Témoin	Valeurs combinées	Classement statistique
Rendement vendable (t/ha)	CRPTQ12056.16	45,20	a
	CRPTQ12058.23	35,03	b
	Mystere(T)	34,12	b
	Andover(T)	33,36	b
	Superior(T)	31,41	b
	Snowden(T)	30,87	b
	Envol(T)	28,61	b
Rendement calibre Canada et plus (≥ 58 mm) (t/ha)	CRPTQ12056.16	32,77	a
	Andover(T)	29,96	ab
	Superior(T)	25,24	ab
	Mystere(T)	24,24	ab
	Envol(T)	22,51	b
	Snowden(T)	18,88	b
	CRPTQ12058.23	18,23	b
Pourcentage rendement vendable	Snowden(T)	99,36	a
	CRPTQ12058.23	99,07	a
	CRPTQ12056.16	98,82	a
	Mystere(T)	98,76	a
	Andover(T)	97,39	ab
	Envol(T)	96,62	b
	Superior(T)	96,19	b
Pourcentage rendement calibre Canada et plus	Andover(T)	89,92	a
	CRPTQ12056.16	68,89	b
	Envol(T)	68,16	b
	Superior(T)	66,27	b
	Mystere(T)	66,17	b
	Snowden(T)	49,44	c
	CRPTQ12058.23	47,13	c
Apparence (3-7)	Andover(T)	6,92	a
	CRPTQ12058.23	6,49	ab
	CRPTQ12056.16	6,27	bc
	Envol(T)	6,02	cd
	Mystere(T)	5,97	cd
	Superior(T)	5,92	cd
	Snowden(T)	5,75	d
Uniformité (1-5)	CRPTQ12058.23	3,55	a

	Snowden(T)	3,46	ab
	CRPTQ12056.16	3,34	abc
	Superior(T)	3,24	bc
	Mystere(T)	3,20	bc
	Andover(T)	3,08	bc
	Envol(T)	3,06	c
Pourcentage cœur creux	CRPTQ12056.16	6,25	a
	Superior(T)	0,56	b
	Andover(T)	0,00	b
	Envol(T)	0,00	b
	Mystere(T)	0,00	b
	CRPTQ12058.23	0,00	b
	Snowden(T)	0,00	b
Pourcentage cœur brun	Superior(T)	1,67	a
	Envol(T)	0,56	ab
	Mystere(T)	0,56	ab
	Andover(T)	0,00	ab
	CRPTQ12056.16	0,00	b
	CRPTQ12058.23	0,00	b
	Snowden(T)	0,00	b
Pourcentage accident vasculaire	Snowden(T)	10,83	a
	Superior(T)	10,00	a
	Mystere(T)	7,78	ab
	Envol(T)	2,22	bc
	CRPTQ12056.16	0,83	c
	CRPTQ12058.23	0,42	c
	Andover(T)	0,00	c
Indice Gale commune (0-15)	Andover(T)	0,77	a
	CRPTQ12058.23	0,66	a
	Envol(T)	0,41	ab
	Snowden(T)	0,25	ab
	Mystere(T)	0,21	ab
	Superior(T)	0,13	b
	CRPTQ12056.16	0,11	b
Indice Rhizoctonie (0-15)	Andover(T)	0,03	a
	Snowden(T)	0,01	b
	Envol(T)	0,01	b
	Mystere(T)	0,01	b
	CRPTQ12058.23	0,00	b
	CRPTQ12056.16	0,00	b
	Superior(T)	0,00	b
Densité	CRPTQ12056.16	1,090	a

Snowden(T)	1,088	ab
Mystere(T)	1,079	bc
CRPTQ12058.23	1,077	c
Andover(T)	1,077	c
Superior(T)	1,076	c
Envol(T)	1,072	c

2.2. Les variétés rouges

En comparaison avec les témoins commerciaux, deux variétés avancées se sont démarquées dans cette catégorie (performances semblables ou supérieures) : CRPTQ12058.36 et CRPTQ12058.45 (Tableau 8).

CRPTQ12058.36

Cette variété a été retenue pour son rendement élevé, sa densité élevée, son apparence, le taux faible de rejets et de défauts internes. Elle possède également des marqueurs de résistance au PVY et au nématode et une bonne tolérance au stress hydrique.



CRPTQ12058.45

Cette variété a été retenue pour son rendement élevé, son calibre supérieur à 58 mm, sa densité très élevée, son apparence, l'uniformité de ses tubercules et le taux faible de rejets et de défauts internes. Elle possède le marqueur de résistance au PVY et une bonne tolérance au stress hydrique.



Tableau 8 : Les performances des variétés rouges en comparaison avec les témoins commerciaux. Les valeurs sont combinées à travers huit environnements d'essai (Progest), les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques

Caractère	Variété/Témoin	Valeurs combinées	Classement statistique
Rendement vendable (t/ha)	CRPTQ12058.36	41,87	a
	Chieftain(T)	39,87	ab
	CRPTQ12058.45	39,27	ab
	Norland(T)	33,03	abc
	DRChieftain(T)	30,81	bc
	Viking(T)	29,19	c
Rendement calibre Canada et plus (≥ 58 mm) (t/ha)	Chieftain(T)	30,54	a
	CRPTQ12058.45	30,22	ab
	CRPTQ12058.36	28,47	ab
	Viking(T)	25,61	ab
	Norland(T)	25,28	ab
	DRChieftain(T)	21,07	b
Pourcentage rendement vendable	CRPTQ12058.45	98,82	a
	CRPTQ12058.36	98,68	a
	DRChieftain(T)	96,77	a
	Chieftain(T)	95,58	a
	Norland(T)	88,79	b
	Viking(T)	77,81	c
Pourcentage rendement calibre Canada et plus	Viking(T)	78,59	a
	CRPTQ12058.45	74,88	ab
	Chieftain(T)	69,25	abc
	Norland(T)	66,70	abc
	CRPTQ12058.36	61,78	bc
	DRChieftain(T)	55,82	c
Apparence (3-7)	DRChieftain(T)	6,75	a
	CRPTQ12058.45	6,53	ab
	Chieftain(T)	6,42	ab
	CRPTQ12058.36	6,07	bc
	Norland(T)	5,58	c
	Viking(T)	4,73	d
Uniformité (1-5)	DRChieftain(T)	4,02	a
	CRPTQ12058.45	3,45	b
	Chieftain(T)	3,28	b
	CRPTQ12058.36	3,28	b
	Norland(T)	2,88	c
	Viking(T)	2,50	d

Pourcentage cœur creux	Viking(T)	0,42	a
	Chieftain(T)	0,00	a
	DRChieftain(T)	0,00	a
	Norland(T)	0,00	a
	CRPTQ12058.36	0,00	a
	CRPTQ12058.45	0,00	a
	CRPTQ12058.45	1,25	a
	Chieftain(T)	0,00	b
Pourcentage cœur brun	DRChieftain(T)	0,00	b
	Norland(T)	0,00	b
	CRPTQ12058.36	0,00	b
	Viking(T)	0,00	b
	DRChieftain(T)	5,56	a
	Chieftain(T)	3,33	ab
	Norland(T)	3,33	ab
	CRPTQ12058.45	2,92	ab
Pourcentage accident vasculaire	Viking(T)	2,08	ab
	CRPTQ12058.36	0,56	b
	Viking(T)	1,33	a
	CRPTQ12058.36	0,63	ab
	CRPTQ12058.45	0,63	ab
	Chieftain(T)	0,52	b
	Norland(T)	0,38	b
	DRChieftain(T)	0,14	b
Indice Gale commune (0-15)	CRPTQ12058.45	0,01	a
	CRPTQ12058.36	0,01	a
	Chieftain(T)	0,00	a
	DRChieftain(T)	0,00	a
	Norland(T)	0,00	a
	Viking(T)	0,00	a
	CRPTQ12058.45	1,086	a
	CRPTQ12058.36	1,081	a
Indice Rhizoctonie (0-15)	DRChieftain(T)	1,069	b
	Viking(T)	1,069	b
	Chieftain(T)	1,067	b
	Norland(T)	1,063	b
	CRPTQ12058.45	1,086	a
	CRPTQ12058.36	1,081	a
	Chieftain(T)	1,067	b
	Norland(T)	1,063	b
Densité	DRChieftain(T)	1,069	b
	Viking(T)	1,069	b
	Chieftain(T)	1,067	b
	Norland(T)	1,063	b
	CRPTQ12058.45	1,086	a
	CRPTQ12058.36	1,081	a
	Chieftain(T)	1,067	b
	Norland(T)	1,063	b

2.3. Les variétés à chair jaune et de spécialité

Dans cette catégorie, deux variétés avancées ont présenté des performances comparables ou supérieures aux témoins commerciaux : CRPTQ14172.17 et CRPTQ14011.05 (Tableau 9). La dernière est présentée (Tableau 6) dans le marché de spécialité (niche) à cause de l'apparence panachée de sa peau.

CRPTQ14172.17

Cette variété a été retenue pour son potentiel de rendement élevé, son apparence, l'uniformité de ses tubercules et le taux faible de rejets et de défauts internes. Elle possède le marqueur de résistance au PVY.



CRPTQ14011.05

Cette variété a été retenue pour son bon rendement très comparable aux témoins, son apparence panachée, le taux faible de rejets et de défauts internes. Elle possède le marqueur de résistance au PVY.



Tableau 9 : Les performances des variétés jaunes (incluant les variétés de spécialités) en comparaison avec les témoins commerciaux. Les valeurs sont combinées à travers sept environnements d'essai, les variétés qui ont les mêmes lettres (classement statistique) sont statistiquement identiques

Caractère	Variété/Témoin	Valeurs combinées	Classement statistique
Rendement vendable (t/ha)	Vivaldi(T)	32,37	a
	CRPTQ14172.17	32,14	a
	CRPTQ14011.05	32,03	a
	Keuka Gold(T)	26,10	a
	Adora(T)	23,61	b
Rendement calibre Canada et plus (≥ 58 mm) (t/ha)	Keuka Gold(T)	23,01	a
	Vivaldi(T)	16,79	ab
	CRPTQ14172.17	14,41	bc
	CRPTQ14011.05	14,35	bc
	Adora(T)	12,57	c
Pourcentage rendement vendable	Vivaldi(T)	97,76	a
	Adora(T)	97,74	a
	CRPTQ14172.17	97,11	a
	CRPTQ14011.05	96,99	a
	Keuka Gold(T)	89,67	b
Pourcentage rendement calibre Canada et plus	Keuka Gold(T)	76,35	a
	Adora(T)	43,05	bc
	CRPTQ14172.17	42,04	bc
	Vivaldi(T)	38,95	c
	CRPTQ14011.05	37,09	c
Apparence (3-7)	CRPTQ14011.05	5,92	a
	Vivaldi(T)	5,88	a
	CRPTQ14172.17	5,67	ab
	Keuka Gold(T)	5,33	bc
	Adora(T)	5,00	c
Uniformité (1-5)	CRPTQ14172.17	3,79	a
	Vivaldi(T)	3,45	bc
	CRPTQ14011.05	3,42	bc
	Keuka Gold(T)	3,24	cd

	Adora(T)	3,04	d
Pourcentage cœur creux	Keuka Gold(T)	2,86	a
	Adora(T)	1,67	ab
	CRPTQ14011.05	0,00	b
	CRPTQ14172.17	0,00	b
	Vivaldi(T)	0,00	b
	Keuka Gold(T)	1,43	a
Pourcentage cœur brun	Vivaldi(T)	1,00	a
	CRPTQ14172.17	0,48	a
	Adora(T)	0,00	a
	CRPTQ14011.05	0,00	a
	CRPTQ14172.17	12,38	a
Pourcentage accident vasculaire	CRPTQ14011.05	10,50	ab
	Adora(T)	9,17	ab
	Keuka Gold(T)	6,19	ab
	Vivaldi(T)	4,50	b
	Vivaldi(T)	1,86	a
Indice Gale commune (0-15)	Keuka Gold(T)	1,55	a
	CRPTQ14172.17	1,26	a
	CRPTQ14011.05	1,18	a
	Adora(T)	1,03	a
	Keuka Gold(T)	0,20	a
Indice Rhizoctonie (0-15)	Vivaldi(T)	0,11	a
	Adora(T)	0,08	a
	CRPTQ14011.05	0,07	a
	CRPTQ14172.17	0,06	a
	Keuka Gold(T)	1,068	a
Densité	CRPTQ14172.17	1,068	a
	Adora(T)	1,068	a
	Vivaldi(T)	1,065	a
	CRPTQ14011.05	1,064	a

Appel d'expression d'intérêt final :

1. Les variétés avancées

Les six variétés avancées présentées dans cet appel final sont détaillées, selon leur marché cible (rouge, à chair jaune, primeur et de spécialité) dans le Tableau 10. Le profil génétique pour les marqueurs moléculaires de la résistance au nématode à kystes dorés **H1**, le virus PVY ainsi que les résultats des bio essais pour la résistance au mildiou sont présentés dans le Tableau 11. Pour chaque variété, nous présentons les données compilées des différents environnements d'évaluation ainsi qu'une photo illustrant l'aspect général du tubercule. Certaines de ces variétés ont été assainies et certifiées (IRDA et ACIA).

Tableau 10 : Variétés avancées selon la catégorie cible

Marché	Catégorie	Variété avancée
1	Rouge	Chair Blanche
2		QP03257.06
3	Chair Jaune	QP09164.02
4		QP09150.11
5	Primeur	Peau rouge
6	Spécialité	QP11235.02
		QP09056.06
		QP09004.01

Tableau 11 : Informations sur les marqueurs moléculaires (**H1** et **Ry**) et les résultats des bio essais pour la résistance au mildiou

Marché	Témoins et Variétés avancées	Marqueur Nématode H1	Marqueur PVY Ry	Résistance Mildiou
Rouge	Chieftain	Non	Non	Non
	Norland	Non	Non	Non
	Viking	Non	Non	Non
	QP03257.06	Non	Non	-
	QP09164.02	Oui	Non	Moyenne
Chair Jaune	Keuka Gold	Oui	Non	-
	QP09150.11	-	Non	-
	QP11235.02	Non	Non	-
Primeur	Norland	Non	Non	Non
	Superior	Non	Non	Non
	QP09056.06	Oui	Non	-
Spécialité	Chieftain	Non	Non	Non
	Norland	Non	Non	Non
	Viking	Non	Non	Non
	QP09004.01	Oui	Non	Oui

2. Présentation détaillée des variétés avancées :

Pour chaque catégorie, les données de chaque variété avancée et les témoins associés sont présentés pour chacun des environnements.

2.1. Les variétés rouges à chair blanche

QP03257.06

Une longue rouge à chair blanche, selon les données des essais, la variété a des rendements et d'autres caractéristiques de production semblables à la Chieftain. Elle convient à la production de frites au début de la saison et obtient de bonnes notes pour le goût



Tableau 12 : Performances de la variété QP03257.06 en comparaison avec les témoins respectifs

	Ton/Hectare	Ton	Calibre	Calibre	Apparence	Uniformité	Densité
	Vendable	%47-88	%89-114	1 à 9	1 à 5		
QP03257.06	38	26	60	10	6.2	3.4	88
Chieftain	36	29	61	18	6.0	3.5	83
	Indice Gale	Fissures	Diffiformes	Cœur creux	Cœur brun	Anneaux	
	1 à 5	1 à 5	1 à 5	%	%	%	
QP03257.06	1.8	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	
Chieftain	2.2	0.7	0.7	0.1	0.0	0.1	

Tableau 13 : Détails concernant les performances de la variété QP03257.06 en termes de cuisson, couleur, texture, goût

	Note Culinaire	Couleur		Texture	Goût	Délitement
		avant	après			
	1 à 100	1 à 10	1 à 30	1 à 40	1 à 20	1 à 10
QP03257.06LR	78.4	7	20.2	33.2	17.6	7.4
Chieftain	80.4	6.4	25	30.2	17	8.8
	Noircissement	CroustDEC(10°C)	Frite1	Frite2		
			agtron	agtron		
QP03257.06LR	-2.4	35.0	62	48		
Chieftain	-2.2	22.8	46			
Évaluation culinaire fait par Cintech						

QP09164.02

Une ronde rouge, à chair blanche, retenue pour ses rendements son apparence et l'absence de défauts internes. Présence de marqueur pour gène de résistance contre le nématode à kystes dorés et résistance moyenne au mildiou.



Tableau 14 : Performances de la variété QP09164.02 en comparaison avec les témoins

Marché	Hybride	Année	Rendement Tm.Ha	Vendable Tm.Ha	Canadaplus Tm.Ha	Apparence	Uniformité 1 à 9	Cœur Creux nombre sur 10	Cœur Brun nombre sur 10	Gale 1 à 15	Rhizo 1 à 15	Densité
Ronde Rouge	Chieftain	2017	50	47	42	6.7	3.0	0.0	0.1	1.5	0.46	1.074
Ronde Rouge	Chieftain	2018	37	36	31	6.5	2.9	0.0	0.2	0.5	0.00	1.060
Ronde Rouge	Chieftain	2019	44	42	35	6.4	3.0	0.0	0.0	1.4	0.00	1.067
		Moyenne	44	42	36	6.5	3.0	0.0	0.1	1.12	0.15	1.067
Ronde Rouge	Norland	2017	44	42	35	6.4	3.0	0.0	0.0	0.6	0.02	1.068
Ronde Rouge	Norland	2018	40	40	31	6.2	3.1	0.0	0.0	0.1	0.01	1.056
Ronde Rouge	Norland	2019	36	35	26	6.0	2.9	0.2	0.0	0.3	0.02	1.069
		Moyenne	40	39	30	6.2	3.0	0.1	0.0	0.31	0.02	1.065
Ronde Rouge	Viking	2017	46	35	33	5.9	2.7	0.0	0.0	1.3	0.56	1.073
Ronde Rouge	Viking	2018	36	33	30	5.7	2.7	0.0	0.0	0.7	0.02	1.063
Ronde Rouge	Viking	2019	47	31	30	3.9	2.0	0.0	0.0	2.5	0.00	1.069
		Moyenne	43	33	31	5.2	2.5	0.0	0.0	1.50	0.19	1.069
Ronde Rouge	QP09164.02	2017	47	43	34	7.1	3.3	0.0	0.1	0.3	0.09	1.073
Ronde Rouge	QP09164.02	2018	41	40	26	6.8	3.1	0.0	0.0	0.1	0.00	1.066
Ronde Rouge	QP09164.02	2019	36	35	24	6.5	3.0	0.0	0.0	0.6	0.06	1.074
		Moyenne	41	39	28	6.8	3.1	0.0	0.0	0.34	0.05	1.071

2.2. Les variétés rouges à chair jaune

QP09150.11

Une longue rouge à chair jaune, retenue pour ses rendements, apparence et manque de défauts internes.



Tableau 15 : Performances de la variété QP09150.11 en comparaison avec les témoins

Marché	Hybride	Année	Rendement	Vendable	Canadaplus	Apparence	Uniformité	Cœur Creux	Cœur Brun	Gale	Rhizo	Densité
			Tm Ha					1 à 9	1 à 5	nombre sur 10	nombre sur 10	1 à 15
Chair Jaune	Keuka Gold	2017	46	45	40	6.8	3.0	0.1	0.1	0.4	0.13	1.079
Chair Jaune	Keuka Gold	2018	38	37	33	6.8	3.0	0.0	0.0	0.1	0.08	1.065
Chair Jaune	Keuka Gold	2019	38	37	33	6.9	3.1	0.0	0.0	0.4	0.00	1.070
		Moyenne	41	40	36	6.8	3.1	0.0	0.0	0.27	0.07	1.071
Chair Jaune	QP09150.11	2017	40	38	35	6.9	3.1	0.0	0.0	0.1	0.80	1.074
Chair Jaune	QP09150.11	2018	36	34	30	6.9	3.1	0.0	0.1	0.2	0.01	1.059
Chair Jaune	QP09150.11	2019	41	40	38	6.7	2.9	0.0	0.0	1.0	0.00	1.067
		Moyenne	39	37	34	6.8	3.0	0.0	0.0	0.44	0.27	1.067

QP11235.02

Une oblongue rouge, à chair jaune, retenue pour ses rendements et l'absence de défauts internes.



Tableau 16 : Performances de la variété QP11235.02 en comparaison avec les témoins

Marché	Hybride	Année	Rendement	Vendable	Canadaplus	Apparence	Uniformité	Cœur Creux	Cœur Brun	Gale	Rhizo	Densité
			Tm Ha	Tm Ha	Tm Ha	1 à 9	1 à 5	nombre sur 10	nombre sur 10	1 à 15	1 à 15	0.4
Chair Jaune	Keuka Gold	2017	46	45	40	6.8	3.0	0.1	0.1	0.4	0.13	1.079
Chair Jaune	Keuka Gold	2018	38	37	33	6.8	3.0	0.0	0.0	0.1	0.08	1.065
Chair Jaune	Keuka Gold	2019	38	37	33	6.9	3.1	0.0	0.0	0.4	0.00	1.070
		Moyenne	41	40	36	6.8	3.1	0.0	0.0	0.27	0.07	1.071
Chair Jaune	QP11235.02	2017	52	51	41	6.8	3.1	0.3	0.0	0.3	0.02	1.087
Chair Jaune	QP11235.02	2018	42	42	31	6.6	3.1	0.0	0.0	0.0	0.00	1.074
Chair Jaune	QP11235.02	2019	43	42	28	5.9	2.9	0.0	0.0	2.2	0.00	1.077
		Moyenne	45	45	33	6.4	3.0	0.1	0.0	0.81	0.01	1.079

2.3. Les variétés hâties (82 jours)

QP09056.06

Une ronde blanche à chair jaune, hâtive (82 jours), retenue pour ses rendements, apparence et l'absence de défauts internes. Présence de marqueur pour gène de résistance contre le nématode à kystes dorés.



Tableau 17 : Performances de la variété QP09056.06 en comparaison avec les témoins

Marché	Hybride	Année	Rendement	Vendable	Canadaplus	Apparence	Uniformité	Cœur Creux	Cœur Brun	Gale	Rhizo	Densité
								Tm Ha	Tm Ha	1 à 9	1 à 5	nombre sur 10
Primeur	Norland	2017	47	46	35	6.4	2.8	0.0	0.0	2.53	0.00	1.068
Primeur	Norland	2018	47	47	32			0.0	0.0	0.00	0.00	1.052
Primeur	Norland	2019	36	36	29	6.0	2.8	0.0	0.0	2.10	0.00	1.050
		Moyenne	43	43	32	6.2	2.8	0.0	0.0	1.54	0.00	1.057
Primeur	Superior	2017	37	37	24	6.5	2.8	0.0	0.3	0.13	0.00	1.081
Primeur	Superior	2018	55	55	47			0.0	0.0	0.03	0.00	1.066
Primeur	Superior	2019	23	23	17	6.0	2.9	0.0	0.0	0.07	0.00	1.069
		Moyenne	38	38	29	6.3	2.8	0.0	0.1	0.08	0.00	1.072
Primeur	QP09056.06	2017	42	41	31	6.6	2.9	0.0	0.0	0.32	0.00	1.073
Primeur	QP09056.06	2018	61	61	50			0.0	0.0	0.07	0.00	1.061
Primeur	QP09056.06	2019	34	34	23	6.0	2.9	0.0	0.0	1.33	0.00	1.058
		Moyenne	46	45	35	6.3	2.9	0.0	0.0	0.57	0.00	1.064

2.4. Les variétés de spécialité (niche)

QP09004.01

Pomme de terre ronde mauve, à chair blanche, retenue pour ses rendements son apparence et l'absence de défauts internes. Présence de marqueur pour gène de résistance contre le nématode à kystes dorés et résistance au mildiou. Cette variété fait partie des variétés du projet : « Développement de protocoles et de variétés de pommes de terre propices à la régie biologique afin de préserver la biosécurité des Zones de Culture Protégée nordiques »



+ 3116 R

Tableau 18 : Performances de la variété QP09004.01 en comparaison avec les témoins

Marché	Hybride	Année	Rendement	Vendable	Canadaplus	Apparence	Uniformité	Cœur Creux nombre sur 10	Cœur Brun nombre sur 10	Gale	Rhizo	Densité
			Tm Ha	Tm Ha	Tm Ha	1 à 9	1 à 5	1 à 15	1 à 15	1 à 15	1 à 15	
Ronde Rouge	Chieftain	2017	50	47	42	6.7	3.0	0.0	0.1	1.5	0.46	1.074
	Chieftain	2018	37	36	31	6.5	2.9	0.0	0.2	0.5	0.00	1.060
		Moyenne	43	41	37	6.6	3.0	0.0	0.2	0.99	0.23	1.067
Ronde Rouge	Norland	2017	44	42	35	6.4	3.0	0.0	0.0	0.6	0.02	1.068
	Norland	2018	40	40	31	6.2	3.1	0.0	0.0	0.1	0.01	1.056
		Moyenne	42	41	33	6.3	3.1	0.0	0.0	0.33	0.01	1.062
Ronde Rouge	Viking	2017	46	35	33	5.9	2.7	0.0	0.0	1.3	0.56	1.073
	Viking	2018	36	33	30	5.7	2.7	0.0	0.0	0.7	0.02	1.063
		Moyenne	41	34	31	5.8	2.7	0.0	0.0	1.03	0.29	1.068
Ronde Rouge	QP09004.01	2017	49	47	36	7.3	3.3	0.0	0.0	0.52	0.00	1.067
	QP09004.01	2018	43	43	29	6.9	3.2	0.0	0.0	1.12	0.00	1.056
		Moyenne	46	45	32	7.1	3.2	0.0	0.0	0.82	0.00	1.061

Annexe 1 : Modalités de l'appel d'expression d'intérêt du CRPTQ

NIVEAU DE PRIORITÉS DES AEI	ÉCHÉANCIER Selon la diffusion de l'AEI PRIORITAIRE	DÉTAILS	COÛTS ET CONDITIONS												
AEI - PRIORITAIRE	Jusqu'à 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Si 1 variété est retenue par 1 seule entreprise, la variété lui sera accordée, sous certaines conditions¹ ☛ Si plus d'1 entreprise sélectionne la même variété, un appel d'offre sera lancé auprès des entreprises, incluant des termes et conditions spécifiques¹ 	¹ : <ul style="list-style-type: none"> i. Signature d'une entente de 5 ans et, ii. Paiement d'une redevance annuelle de 10 %⁴ du prix du quintal vendu et, iii. Paiement d'un montant forfaitaire de 3 500 \$ non remboursable : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Année 1 :</td><td>500\$</td></tr> <tr><td>Année 2 :</td><td>500\$</td></tr> <tr><td>Année 3 :</td><td>500\$</td></tr> <tr><td>Année 4 :</td><td>1 000\$</td></tr> <tr><td>Année 5 :</td><td>1 000\$</td></tr> <tr><td>Total</td><td>3 500\$</td></tr> </table> 	Année 1 :	500\$	Année 2 :	500\$	Année 3 :	500\$	Année 4 :	1 000\$	Année 5 :	1 000\$	Total	3 500\$
Année 1 :	500\$														
Année 2 :	500\$														
Année 3 :	500\$														
Année 4 :	1 000\$														
Année 5 :	1 000\$														
Total	3 500\$														
<i>- Variétés retenues à l'AEI - PRIORITAIRE sont retirées du processus -</i>															
AEI - SECONDAIRE	Entre 12 mois et 24 mois après	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Si 1 variété est retenue par 1 seule entreprise, la variété lui sera accordée, sous certaines conditions² ☛ Si plus d'1 entreprise sélectionne la même variété, un appel d'offre sera lancé auprès des entreprises, incluant des termes et conditions spécifiques² 	² : <ul style="list-style-type: none"> i. Signature d'une entente de 5 ans et, ii. Paiement d'une redevance annuelle de 10 %⁴ du prix du quintal vendu et, iii. Paiement d'un montant forfaitaire de 1 750 \$ non remboursable : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Année 1 :</td><td>250\$</td></tr> <tr><td>Année 2 :</td><td>250\$</td></tr> <tr><td>Année 3 :</td><td>250\$</td></tr> <tr><td>Année 4 :</td><td>500\$</td></tr> <tr><td>Année 5 :</td><td>500\$</td></tr> <tr><td>Total</td><td>1 750\$</td></tr> </table> 	Année 1 :	250\$	Année 2 :	250\$	Année 3 :	250\$	Année 4 :	500\$	Année 5 :	500\$	Total	1 750\$
Année 1 :	250\$														
Année 2 :	250\$														
Année 3 :	250\$														
Année 4 :	500\$														
Année 5 :	500\$														
Total	1 750\$														
<i>- Variétés retenues à l'AEI - SECONDAIRE sont retirées du processus -</i>															
AEI - FINAL	Après 24 mois	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Si 1 variété est retenue par 1 seule entreprise, la variété lui sera accordée, sous certaines conditions³ ☛ Si plus d'1 entreprise sélectionne la même variété, un appel d'offre sera lancé auprès des entreprises, incluant des termes et conditions spécifiques³ 	³ : <ul style="list-style-type: none"> i. Signature d'une entente de 5 ans et, ii. Paiement d'une redevance annuelle de 10 %⁴ du prix du quintal vendu et, iii. Paiement d'un montant forfaitaire de 875 \$ non remboursable : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Année 1 :</td><td>125\$</td></tr> <tr><td>Année 2 :</td><td>125\$</td></tr> <tr><td>Année 3 :</td><td>125\$</td></tr> <tr><td>Année 4 :</td><td>250\$</td></tr> <tr><td>Année 5 :</td><td>250\$</td></tr> <tr><td>Total</td><td>875\$</td></tr> </table> 	Année 1 :	125\$	Année 2 :	125\$	Année 3 :	125\$	Année 4 :	250\$	Année 5 :	250\$	Total	875\$
Année 1 :	125\$														
Année 2 :	125\$														
Année 3 :	125\$														
Année 4 :	250\$														
Année 5 :	250\$														
Total	875\$														
1, 2 et ³ : Revenus permettant au CRPTQ d'assumer les coûts du développement des connaissances (régie de culture, entreposage, fiche agronomique par variété, etc.) en collaboration avec l'entreprise ayant signé l'entente.															
⁴ : Jusqu'à concurrence de 2,50 \$ / quintal ;															



**CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR
LA POMME DE TERRE DU QUÉBEC**



**Partenariat canadien pour
une agriculture durable**

Québec  **Canada** 



Jean-Philippe Sinclair (CRPTQ 2024)